

Assurance Emissions TV



Indisponibilité d'un présentateur, accident qui arrête la production, détérioration de fichiers de montage de nombreux événements peuvent retarder la livraison d'une émission.

La retransmission d'un direct comporte également des risques pour la production (rupture du signal...)

GARANTIES

Annulation : pour la préproduction/production/postproduction

Remboursement des pertes pécuniaires si retard ou annulation du tournage suite à :

- Une indisponibilité des personnes
- Une détérioration ou disparition du matériel nécessaire au tournage
- Une indisponibilité des locaux et/ou des lieux où doit avoir lieu le tournage
- En cas de force majeure

Pour les documents audiovisuels

Remboursement des pertes pécuniaires ou des frais engagés pour la sauvegarde ou le retournage, en cas de sinistre du document audiovisuel suite à :

- Un vol, incendie et dommage accidentel
- Une erreur dans le développement, le montage ou le traitement
- Un dommage des appareils de prise de vue, de son et/ou d'enregistrement

Tous risques matériels

- Image, son, lumière, décors, costumes et accessoires
- Vol, incendie et tous dommages accidentels survenant au matériel, en tous lieux y compris durant le transport

Assurances de personnes

- Décès, invalidité permanente totale ou partielle des personnes assurées, suite à un accident pendant le tournage

Responsabilité Civile

- Dommages causés à autrui du fait de la production

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com